

-
PROCÈS-VERBAL

LE 30 JANVIER 2018

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue dans la salle du conseil à l'hôtel de ville à 9 heures, le mardi, 30 janvier 2018, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire :

Marcel Deschênes

Les conseillers :

Rino Long
Renaud Ouellette
Denise Lagacé Rioux
Jean Réal Michaud
Jean Maurice Gagnon
Michel Ouellette

Ainsi que le directeur général / secrétaire municipal, Peter Michaud, et la secrétaire municipale adjointe, Lise J. Ouellette.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Denise Lagacé Rioux / Jean Réal Michaud,

2018-001 Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

MGS Holdings Inc. – modification du plan municipal

Renaud Ouellette / Michel "Rocky" Ouellette,

2018-002 Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page FACEBOOK en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme* indiquant son intention de modifier le plan municipal afin d'affecter trois propriétés portant les NID 35159169, 35158914, 35327170 appartenant à MGS Holdings Inc. et situées sur la rue Delaney à Grand-Sault, NB.

Aux fins du plan municipal, l'utilisation du sol est proposée de la façon suivante :

- Affecter les terrains mentionnés ci-haut, de Résidentiel à Commercial.

Que le Conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 13 février 2018 à 19 heures, en vue de la présentation publique des modifications proposées.

Que les oppositions audit projet d'arrêté peuvent être présentées par écrit au conseil en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal dans les trente (30) jours suivant la date de la présentation publique.

Que le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19*. Adopté

J. T. Toner and Sons Ltd. – modification du plan municipal

Renaud Ouellette / Jean Maurice Gagnon,

2018-003 Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page FACEBOOK en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme* indiquant son intention de modifier le plan municipal afin d'affecter des parties de deux propriétés portant les NID 65096018, appartenant à J.T. Toner and Sons Ltd. et NID 65193534 appartenant à la ville de Grand-Sault et situées sur le chemin Harley Hill à Grand-Sault, NB.

Aux fins du plan municipal, l'utilisation du sol est proposée de la façon suivante :

- Affecter une partie du terrain portant le NID : 65096018, de Ressources à Résidentiel.
- Affecter une partie du terrain portant le NID : 65096018, de Ressources à Institutionnel.
- Affecter une partie du terrain portant le NID : 65193534, d'Institutionnel à Résidentiel.

Que le Conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 13 février 2018 à 19 heures, en vue de la présentation publique des modifications proposées.

Que les oppositions audit projet d'arrêté peuvent être présentées par écrit au conseil en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal dans les trente (30) jours suivant la date de la présentation publique.

Que le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19*. Adopté

Avis du comité consultatif

Renaud Ouellette / Denise Lagacé Rioux,

2018-004 Que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme soit demandé pour les modifications MGS Holdings Inc. et J. T. Toner and Sons Ltd. Adopté

INTERVENTION DE LA MÉDIA

Richard Long questionne la définition du zonage institutionnel.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Rino Long / Michel "Rocky" Ouellette, propose la clôture de la réunion à 9 h 05. Adopté